



Contrat Exposants Festi'Alliance 2026

NEUVILLE ST DENIS – ROUVRAY ST DENIS

Samedi 13 et Dimanche 14 Juin 2026

Entre, d'une part « l'organisateur »

ASSOCIATION FESTI'ALLIANCE

3 rue de la Mairie - Rouvray Saint Denis 28310 NEUVILLE SAINT DENIS

Représentée par

Mr FAUCONNIER Loïc - Président

Mme BOURDEAU Brigitte – Secrétaire adjointe / 06.43.33.31.65

c.festialliance@gmail.com

Et d'autre part « l'exposant »

Merci d'indiquer tous les renseignements ci-dessous bien lisiblement

Dénomination	
Nom / Prénom	
Adresse	
N° de téléphone	
Adresse mail	
Activité	

Le Marché

Le marché artisanal se déroulera les **samedi 13 et dimanche 14 juin 2026**.

Horaires d'ouverture au public :

- 10H-23H le samedi 13 juin 2026
- 10H-18H le dimanche 14 juin 2026

Lieu : stade de ROUVRAY SAINT DENIS (route d'Intréville) derrière la Mairie.

Pièces à fournir par l'exposant

- Un descriptif des produits ou objets à vendre (si lors de l'exposition les produits ne correspondent pas au descriptif, l'Association se réserve le droit de demander leur retrait sur le stand pour respecter la concurrence),
- **Numéro de SIRET et assurance professionnelle à jour obligatoires,**
- Le présent contrat dûment complété, daté et signé, accompagné du règlement, à envoyer :
 - soit à l'adresse postale de l'Association indiquée page 1 avec un chèque libellé à l'ordre du » Festi'Alliance »,
 - soit par mail à bb.bourdeau@orange.fr avec virement bancaire (libellé : marché fermier ou artisanal) à l'association :

ASSOC. FESTI'ALLIANCE
3 RUE DE LA MAIRIE
28310 ROUVRAY ST DENIS



IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1440 6001 1990 0252 9324 963

BIC (Bank Identification Code) AGRIFRPP844

Le chèque sera encaissé avant l'évènement pour nous permettre de vous envoyer votre reçu.

- Un lot de vos produits en participation à la tombola organisée ce jour **pour Festi'Alliance uniquement**, qui sera récupéré avant l'arrivée des visiteurs par mes soins.

Tarifs des stands et emplacements

Des tarifs dégressifs sont indiqués par nombre d'emplacements supplémentaires.

- 
- Toute personne ne fournissant pas les bonnes informations à l'équipe organisatrice se verra sans possibilité de branchement à son arrivée. Un contrôle est prévu dès l'installation*
 - Si votre véhicule ou emplacement fait **plus de 3 mètres linéaires**, un supplément vous sera demandé de **20€ le mètre** (mesurez bien votre besoin), et la place ne pourra être située qu'en début ou en fin d'allée.

Descriptif & Tarifs	1 emplacement de 3 mètres linéaires	2 emplacements de 3 mètres linéaires ≈ 10 %	3 emplacements de 3 mètres linéaires et plus ≈20%	Besoin en électricité Nombre de Watts	Besoin en mètres supplémentaires Nombre de mètres	Total
2 jours	60 € 75 € avec élec	100 € 115 € avec élec	145€ 160 € avec élec			

- ➔ Indiquer le nombre de mètres supplémentaires dans le tableau le cas échéant.
 - ➔ Si vos besoins en électricité (vitrine, camion réfrigéré, appareil de cuisson, autres...) nécessitent un besoin supérieur à **1000 Watts**, il vous sera demandé un supplément de 30 € qui viendra s'ajouter au tarif de votre emplacement (ex : 2 emplacements avec vitrine feront 115€ + 30€ = 145 €). Nous devons ajouter du matériel spécifique selon votre besoin.
- Renseigner le nombre de Watts sur le tableau est donc **TRES IMPORTANT**.

Pour information, nous n'avons aucun distributeur de billets à proximité du site (plus proche : Angerville, Janville, Toury).

Installation, décoration, démontage

- L'installation se fera par l'exposant le samedi matin à partir de 9h.
- L'accès au site se fera par la route d'Intréville.
- L'exposant **devra prévoir table, chaise, barnum ou tout autre matériel** pour l'aménagement de son stand. En raison du grand nombre d'exposants, l'équipe organisatrice ne pourra pas les fournir (*pas de barnums disponibles*).
- Le démontage s'effectuera le dimanche à 18h (aucun accès au site en véhicule ne sera toléré avant cet horaire).

Si l'exposant souhaite enlever ses produits pour la nuit du samedi au dimanche, l'enlèvement sera réalisé par l'exposant le samedi à 19h ou à 23h (au choix), et sous la surveillance de l'équipe par une sortie sécurisée.

- Les véhicules des exposants seront stationnés sur un parking réservé à cet effet, à proximité directe du site. Il sera obligatoire de respecter les règles de circulation prévues sur le site.
- Les durées de mise en place et démontage devront être les plus courtes possibles.
- TRES IMPORTANT : les véhicules servant de stockage (frigo ou autres) devront être indiqués avec le nombre de Watts nécessaires au paragraphe « Tarifs des stands et emplacements ».
- Le marché nocturne sera éclairé par des spots prévus à cet effet. Il vous est tout de même conseillé de vous munir de lanternes de camping ou de lampes nomades si vous souhaitez éclairer davantage votre stand.
- A la fermeture du marché, les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre. Un endroit sera prévu sur le site pour le stockage des poubelles.

Le contrat signé doit nous être renvoyé par courrier au siège de l'Association ou bien scanné en format PDF par mail à bb.bourdeau@orange.fr (pas de photographies).

Pour tout dossier incomplet ou non reçu avant le **30 avril 2026**, date butoir impérative (contrat signé, nombre d'emplacements, puissance électrique, n° SIRET, assurance professionnelle et chèque ou virement bancaire tenant lieu d'accord), l'équipe organisatrice se réserve le droit de ne pas retenir le stand pour des raisons évidentes de bonne organisation.

Fait à _____

Le ____ / ____ / ____

Signatures précédées de la mention « Bon pour accord » :

L'association FESTI'ALLIANCE

L'exposant

ARTICLE 1 : Restrictions

L'utilisation des appareils sonores est interdite sur le marché.

Aucun véhicule en mouvement ne sera accepté sur la zone piétonne dès l'ouverture du site au public. Tout comportement troublant la sécurité, la tranquillité ou la salubrité publique entraînera une fermeture du stand.

L'organisateur se réserve le droit de faire modifier une installation qui nuirait à l'aspect général de l'événement ou gênerait les exposants voisins.

ARTICLE 2 : Responsabilité et assurance

Un service de sécurité assurera la surveillance du site en fin de soirée et la nuit du 13 au 14 juin 2025 avec des agents de sécurité avec chien.

Les objets exposés demeurent sous l'entière et unique responsabilité de leur propriétaire. L'exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, toute assurance professionnelle couvrant les risques que lui-même, son personnel et son matériel encourent ou font encourir à des tiers.

ARTICLE 3 : Droit à l'image

L'exposant autorise à titre gracieux l'Association FESTI'ALLIANCE à réaliser des photographies des stands et produits présentés et à utiliser les images sur tous supports dans le cadre de cet événement.

ARTICLE 4 : Contestation - litige

Les exposants ayant des stands de produits alimentaires resteront les seuls responsables en cas d'intoxication et renoncent d'ores et déjà à tout recours contre l'Association FESTI'ALLIANCE.

En cas de contestation ou litige, l'exposant doit exprimer sa réclamation par courriel à c.festialliance@gmail.com.

ARTICLE 5 : Annulation

Le présent contrat se trouverait annulé de plein droit avec un remboursement intégral de la location en cas d'évènement climatique (pluie diluvienne, tempête...) ou en cas de force majeure (décision gouvernementale, préfectorale ou maladie).

En cas de désistement de dernière minute pour d'autres raisons, le montant versé ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.